

**DÉCISION DU MAIRE**

**Modifiant le plan de financement pour les demandes de subventions  
pour le programme voirie 2025**

**Le Maire,**

**VU :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;
- la délibération du Conseil municipal 2023-62 en date du 14 novembre 2023 chargeant notamment le Maire, pour la durée de son mandat, de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

**CONSIDÉRANT :**

- le projet de réaménagement de l'entrée du lotissement du château pour un montant prévisionnel de 37.263,75 € HT ;
- que ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Côte-d'Or au niveau du programme voirie communale 2025 ;
- que ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention au Titre de la DETR 2025 au niveau des opérations de TYPE C – SÉCURITÉ – Catégorie : Réfection des ouvrages d'art routier ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1**

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 37.263,75 € HT dont 24.332,75 € HT pour la pose d'un mur de soutien en béton (travaux de préparation, de terrassement et de remblaiement compris) et 10689 € HT pour l'aménagement de trottoirs et la mise en sécurité du site (travaux de préparation, de terrassement, de reprofilage et de clôture compris).

**ARTICLE 2**

Les concours financiers suivants sont sollicités :

- Concours financier de l'Etat au titre de la DETR 2025, pour un montant de 12.166,38 € ;
- Concours financier du Conseil départemental de la Côte-d'Or au titre du programme voirie communale 2025 pour un montant de 11.179,13 € ;
- Concours financier du Conseil départemental de la Côte-d'Or au titre des amendes de police pour un montant de 2.896,69 €.

### ARTICLE 3

Le plan de financement de cette opération est arrêté comme suit :

| Financements publics concernés  | Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics en € HT | Pourcentage  | Montant du financement |
|---|---|--------------|------------------------|
| Conseil départemental de Côte d'Or –voirie communale 2025               | 37.263,75 €   | 30 %         | 11.179,13 €            |
| Conseil départemental de Côte d'Or - Produit des amendes de police 2025 | 11.586,75 €   | 25 %         | 2.896,69 €             |
| DETR – Programme C – Catégorie réfection des ouvrages d'art routier     | 24.332,75 €   | 50 %         | 12.166,38              |
| <b>AUTOFINANCEMENT<br/>MAITRE D'OUVRAGE</b>                             | 37.263,75 €   | 29.58 %      | 11.021,56 €            |
| <b>TOTAL DES FINANCEMENTS<br/>PUBLICS</b>                               | <b>37.263,75 € HT</b>   | <b>100 %</b> | <b>37.263,75 € HT</b>  |

Les dépenses afférentes seront inscrites au budget 2025.

### ARTICLE 4

La présente décision sera publiée sur le site internet de la commune et transmise à Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Communication en sera donnée au Conseil municipal lors de sa réunion la plus proche. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Asnières-lès-Dijon

Le 14 janvier 2025

Le Maire,



Patricia GOURMAND